

forts neufs de Lyon, pour amende. » Ainsi, on outrageait la décence, pour conserver les mœurs.

Par l'article 50, « il était défendu aux juifs d'habiter à Trévoux : leurs créances ne vaudront qu'autant quelles seront établies sur les témoignages des chrétiens. » Mais cet article ne fut pas mis à exécution, car grand nombre de juifs obtinrent le privilège de s'établir à Trévoux et dans la Dombes, en payant au seigneur un droit de 15 livres par an ; les veuves n'en payaient que la moitié. Les Juifs devinrent même si puissants à Trévoux que l'on condamna, en 1425, à dix livres d'amende, un sieur de la Servette qui avait maltraité des Juifs dans une rencontre entre Trévoux et Beauregard.

Cette même année 1300, Trévoux obtint sa charte et fut érigé en ville ; on y établit une châtellenie ou justice supérieure. Les confins de cette châtellenie, qui subsista, du moins nominativement, jusqu'à la révolution de 1789, s'étendaient depuis le ruisseau de Formans, en longeant la Saône, jusqu'au ruisseau de Massieux ; ils remontaient ce ruisseau jusqu'au moulin Chanut, et depuis ce moulin suivaient le chemin qui se dirige vers le *treyvo* ou ruisseau Garin, plus tard appelé le *Morbier*, et longeaient ce ruisseau jusqu'au Formans. Ils comprenaient les paroisses de Trévoux, Reyrieux, Toussieux et Poullieu, son annexe, Parcieux, Massieux et partie de Saint-Didier. Dalmais de la Porte était châtelain en 1402 : cette famille de Dalmais existe encore à Trévoux. En 1423, Oiselet de Conflans occupait cette charge. En 1459, Simon de Bovedi, de Pavie, médecin du duc Jean de Bourbon, fut nommé châtelain : il fut remplacé en 1465 par Guillaume Archier, mais il fut réintégré l'année suivante. Guillaume Chapelle lui succéda en 1478 : Philibert Godon fut châtelain après Chapelle. En 1595, le châtelain était Jean de Chailly qui fut tué cette année-là, au château du Châtelard qu'il défendait contre les troupes de Savoie. Les châtelains avaient plusieurs droits, entre autres, celui de *langue* qui leur attribuait la langue de tous les animaux qu'on tuait à la boucherie.

Une sergenterie ou chassipolerie fut établie à Trévoux, en même temps que la châtellenie. Hugues d'Ampuis fut le premier